

Garde nationale

L'engagement citoyen au service de la résilience du pays

Dans un contexte où la cohésion nationale et la résilience collective sont plus que jamais essentielles, la réserve opérationnelle - pilier de la garde nationale - incarne l'engagement citoyen dans toute sa force. Point ouverte à tous, elle permet à chaque français, étudiant, salarié, fonctionnaire ou indépendant, de participer à la défense et à la sécurité de la nation tout en poursuivant son parcours professionnel ou universitaire.

S'engager dans la réserve opérationnelle, c'est choisir un engagement concret, utile et adapté. Chacun peut y trouver sa place, quel que soit son métier ou son cursus. Cet engagement est pensé pour être compatible avec la vie professionnelle et personnelle, permettant de servir la France selon un rythme ajusté à ces disponibilités.

Aujourd'hui, **prêt de 84 000 réservistes opérationnels** issus du ministère des armées et des anciens combattants et du ministère de l'Intérieur participent activement à la sécurité du pays. L'objectif est ambitieux : doubler ses effectifs d'ici 2035. Point pour y parvenir, la mobilisation de la société civile est indispensable.

Un rôle central dans la cohésion et la résilience nationale.

Les réservistes opérationnels forment le socle des forces morales de la nation. Ils apportent leur énergie, leur savoir-faire et leur valeur aux armées et aux forces de sécurité intérieure. Par leur engagement, ils renforcent la cohésion du pays et contribuent chaque jour à la résilience face aux crises, aux menaces et aux défis contemporains.

La réserve opérationnelle est aussi une expérience humaine hors du commun. Être réserviste, c'est vivre une aventure unique, au cœur des institutions de la République, tout en apportant ses compétences à une mission de sens : **la protection de nos concitoyens et des valeurs communes.**

Des partenariats au cœur de la réussite de la garde nationale s'appuient sur un réseau solide de partenariats entre l'état, les entreprises et les institutions publiques. Ces conventions facilitent la conciliation entre vie professionnelle et engagement militaire ou sécuritaire, garantissant la réactivité et la disponibilité des réservistes.

Ces partenariats sont **gagnants-gagnants** : les employeurs bénéficient de collaborateurs porteurs de **valeurs fortes** et d'une **expérience précieuse**, acquise à la fois dans le monde civil et dans celui de la défense. Point, il témoigne d'une **reconnaissance mutuelle** entre les réservistes, leur employeur et l'état. À ce jour, c'est près de **1600 partenaires** qui ont déjà signé une convention avec la garde nationale, rejoignant ainsi une communauté d'acteurs engagés pour permettre à leurs collaborateurs de **servir la République.**

Chaque signature de convention va bien au-delà d'un acte administratif : elle symbolise une **volonté commune d'agir** pour la nation en soutenant les réservistes les entreprises et les institutions contribuent à **donner du sens** à l'engagement citoyen et à **préparer la France aux défis de demain**.



Vous souhaitez devenir partenaire ?

Rejoignez le réseau des 1600 employeurs engagés aux côtés de la garde nationale et soutenez l'engagement citoyen de vos collaborateurs.

Vous pouvez contacter le coordonnateur Zonal de la garde nationale de la zone de défense et de sécurité sud.

Contact : Lieutenant-colonel ® Pierre PILLET

Tél : 06.78.77.71.77

Courriel : pierre1.pillet@def.gouv.fr

Plus d'infos : www.garde-nationale.gouv.fr